

Expérimentation des horaires variables : comptabilisation journalière théorique et modalités de récupération du crédit d'heures.

Comptabilisation journalière

Exemple n°1 :

			Temps de travail effectif
Badgeage	8h30	12h30	4h
Pause méridienne	12h30	13h30	20 min.(1)
Badgeage	13h30	17h30	4h

Total = 8h20 min.

Crédit d'heure : + 50 minutes (8h20 – 7h30).

(1) On considère que la pause quotidienne de 20 minutes est incluse dans la pause méridienne.

Exemple n°2 :

			Temps de travail effectif
Badgeage	8h30	11h30	3h
Pause méridienne	11h30	13h30	20 min.
Badgeage	13h30	17h	3h30

Total = 6h50 min.

Débit d'heure : - 40 minutes (7h30 – 6h50).

Modalités de récupération

La période de référence est le mois.

Le crédit-débit ne peut excéder 12 heures dans le mois.

Deux modes de récupération du crédit d'heures :

- *Récupération, dans le respect des plages fixes, en priorité sur les plages mobiles du trimestre qui suit immédiatement.*
- ou
- *Récupération dans le trimestre qui suit la période de référence dans la limite d'une journée par mois, fractionnable en deux demi-journées. L'absence est décomptée sur la base de la durée moyenne de la journée de travail, soit 7 heures 30 minutes ou sur la base d'une demi-journée de travail, soit 3 heures 45 minutes.*

Exemple n°1 :

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Crédit du mois	+ 2h	+ 3h	+ 4h	0h
Période de récupération théorique	A récupérer avant le 31/01.	A récupérer avant le 28/02.	A récupérer avant le 31/03.	A récupérer avant le 30/04.
Cumul badgeuse en fin de mois	2h	5h	9h ----- ½ journée est prise (3h45), il reste 5h15.	5h15

Exemple n°2 :

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Crédit du mois	+ 2h	+ 2h	+ 2h	+ 2h	0h
Période de récupération théorique	A récupérer avant le 31/01.	A récupérer avant le 28/02.	A récupérer avant le 31/03.	A récupérer avant le 30/04.	A récupérer avant le 31/05.
Cumul badgeuse en fin de mois	2h	4h	6h	8h	6h (2)

(2) Attention : on ne peut récupérer que 6h, les 2h d'octobre ayant été perdues.